



AMNESTY INTERNATIONAL

BULLETIN MENSUEL

JUIN 1991 • VOLUME XXI • NUMERO 6

KOWEÏT

Vague d'exactions au lendemain de la guerre

AI a fait publiquement appel à l'Emir du Koweït pour qu'il soit mis fin à la vague d'arrestations arbitraires, de tortures et de meurtres qui a déferlé sur le pays depuis le retrait des forces irakiennes.

Cet appel faisait suite à une visite d'enquête de deux semaines faite par AI au Koweït. L'équipe a fait savoir que des dizaines et des dizaines de victimes avaient été tuées et que des centaines d'autres personnes avaient fait l'objet d'arrestations arbitraires depuis le 26 février. Beaucoup ont été brutalement torturées par les forces armées koweïtiennes et par des membres de groupes de «résistance» depuis le 26 février. La plupart des victimes étaient des

Palestiniens dont certains étaient porteurs d'un passeport jordanien. Il y avait aussi parmi elles des ressortissants irakiens et soudanais ainsi que des membres de la communauté «Bidun» (apatrides vivant au Koweït à qui sont refusés les droits civils et politiques fondamentaux). Les victimes ont été abattues en public ou torturées et tuées en secret. Des centaines de personnes ont été arrachées à leur foyer ou arrêtées à des postes de contrôle, beaucoup devant être ensuite torturées dans des postes de police, des écoles et autres centres de détention improvisés. Les méthodes les plus répandues consistaient à battre sauvagement les victimes à coups de bâton, de tuyau et de crosse de fusil et à

les fouetter avec des fils électriques, mais l'équipe d'AI a répertorié plus de douze méthodes de torture, et notamment les décharges électriques, les brûlures avec des cigarettes, des bougies et de l'acide, des coupures au couteau, des morsures et des menaces d'exécution et de sévices sexuels. D'après les informations recueillies, des équipes de tortionnaires travaillaient en se relayant, poursuivant la torture pendant des heures. La torture journalière des captifs paraît avoir été très répandue.

AI a pu confirmer que son rapport de décembre 1990 avait donné un tableau d'ensemble exact de la variété et de la gravité des voies de fait infligées à la population pendant l'occupation

sans pouvoir cependant confirmer le nombre exact des meurtres commis par les forces irakiennes pendant l'occupation. Cependant, en ce qui concerne la question des morts de nourrissons dont faisait état le rapport de décembre, on a montré à l'équipe d'AI l'emplacement des fosses collectives où ces nourrissons auraient été enterrés, mais l'équipe n'a pas obtenu la preuve que leur mort avait été causée par les forces irakiennes. En réponse à l'appel d'AI, le Gouvernement koweïtien a reconnu, le 19 avril, que des violations des droits de l'homme avaient été commises immédiatement après le retrait des forces irakiennes mais a affirmé que ces abus avaient maintenant cessé. □

IRAQ

AI lance un appel

EN avril, AI a lancé au Gouvernement irakien un appel en des termes très vigoureux pour qu'il mette fin immédiatement à la mise à mort massive et délibérée de civils non armés et à l'exécution sommaire d'opposants et de leurs sympathisants présumés.

Cet appel faisait suite à des informations nombreuses et fiables, reçues par AI, selon lesquelles les forces du Gouvernement irakien commettaient ces meurtres et d'autres violations des droits de l'homme après avoir reconquis des villes et des bourgs situés dans la zone nord et dans la zone sud du pays où vivent respectivement des Kurdes et des Chiïtes. Environ deux millions de Kurdes et de musulmans arabes chiïtes ont été contraints de fuir en Iran et en Turquie cependant que des dizaines de milliers d'autres cherchaient refuge dans la région du sud de l'Iraq occupée par les Etats-Unis. Beaucoup auraient été délibérément tués par les forces irakiennes comme ils s'enfuyaient.

Dans son appel, AI a également exprimé sa consternation à la nouvelle que des Kurdes irakiens, qui avaient regagné Arbil dans le nord de l'Iraq après que le gouvernement eut annoncé le 5 avril une amnistie pour les Kurdes, ont été arrêtés arbitrairement, exéc-



Femme kurde et son enfant malade dans le camp de réfugiés d'Isikveren.

© Roger Hutchings/Katz

tés sommairement ou soumis à diverses formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Au vu de ces informations, AI a également adressé en avril des appels d'urgence aux gouvernements des Etats-Unis, du Koweït et de l'Arabie saoudite, leur demandant instamment de faire en

sorte que les réfugiés irakiens, qui se trouvaient alors sous le contrôle des forces de la coalition dirigées par les Etats-Unis, se voient garantir une protection efficace et durable contre les violations des droits de l'homme de la part des forces du Gouvernement irakien. □

PÉROU

Un militant des droits de l'homme blessé

AI a adressé un appel au président Alberto Fujimori pour qu'il soit procédé d'urgence à une enquête sur une attaque à la bombe dont a été victime Augusto Zúñiga, défenseur des droits de l'homme et chef du service juridique de la Commission des droits de l'homme. Le 15 mars 1991, Augusto Zúñiga a ouvert une lettre piégée qui lui a arraché la main et l'avant-bras gauches et causé des dégâts considérables dans son bureau.

Il travaillait alors sur l'affaire de l'étudiant Ernesto Castillo Páez, qui avait «disparu» après avoir été, selon les informations recueillies, arrêté par la police le 21 octobre 1990 à Lima.

On avait beaucoup parlé de l'affaire lorsqu'une demande d'*habeas corpus* avait été confirmée par deux juridictions inférieures (Cf. *Bulletin d'AI*, mars 1991). Toutefois, la Cour suprême a ensuite annulé l'*habeas corpus* au motif d'irrégularités de procédure. □

Campagne pour les prisonniers du mois



Les cas exposés ici concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. *En aucun cas, il ne faut écrire au prisonnier.*

YUGOSLAVIE

Nijazi Beqa : Albanais de souche du Kosovo, âgé de 29 ans, il purge une peine de quatre ans d'emprisonnement pour appartenance à un groupe faisant campagne pour que la province du Kosovo se voit accorder le statut de république au sein de la Yougoslavie.



Nijazi Beqa

Etudiant en physique, marié et père d'un enfant, Nijazi Beqa était l'un des 10 Albanais de souche de la région d'Uroševac (Kosovo), arrêtés en septembre 1988. Ils étaient accusés d'avoir formé une organisation «hostile» visant à faire obtenir le statut de république à la province du Kosovo. Celle-ci est limitrophe de l'Albanie et la plupart de ses habitants sont de souche albanaise. Elle constitue une province de la République yougoslave de Serbie.

Nijazi Beqa et ses coaccusés étaient accusés d'avoir adhéré à une organisation illégale, distribué du «matériel de propagande hostile» et organisé des pétitions de caractère «hostile» adressées à des personnalités en Yougoslavie et à l'étranger. Ils n'étaient pas inculpés d'avoir usé de violence ni préconisé son usage. Passant en jugement à Priština en février 1989, ils ont tous été déclarés coupables et condamnés à des peines de

PRISONNIERS LIBÉRÉS ET CAS NOUVEAUX

AI a appris en mars 1991 la libération de 96 prisonniers adoptés ou faisant l'objet d'une enquête ; elle en a adopté 118.

prison. C'est à Nijazi Beqa que fut infligée la peine la plus longue : huit années, peine ramenée ensuite à cinq ans par la Cour suprême du Kosovo.

Le 22 mars, il aurait, ainsi que cinq autres prisonniers politiques, entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions de leur détention.

■ Prière d'adresser des lettres courtoises demandant la libération immédiate et sans condition de Nijazi Beqa, à : Dr Vlado Kambovski/Ministre fédéral de la Justice/Omladinskih brigada 1/11000 Belgrade/Yougoslavie. □

MAROC

Mohamed Abbad : étudiant âgé de 37 ans et ancien président de l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM), il purge actuellement une peine d'emprisonnement de 15 ans à la prison de Safi.

Mohamed Abbad est l'une des 31 personnes jugées en mai 1984 à Marrakech à la suite des manifestations de janvier 1984 contre la hausse des prix et l'imposition d'un droit à payer pour se présenter au baccalauréat. Elles auraient été arrêtées sans mandat plusieurs jours après les manifestations, détenues au secret et torturées pendant leur garde à vue.

Mohamed Abbad a été condamné à 15 ans d'emprisonnement pour des chefs d'accusation comprenant notamment un complot visant à renverser le gouvernement et la possession de tracts visant à troubler la sécurité inté-

rieure. Les éléments de preuve produits par le ministère public étaient des déclarations que les inculpés avaient faites à la police pendant leur détention préventive et qui leur auraient été arrachées par la torture, et des documents confisqués. Aucune preuve n'a été fournie au tribunal indiquant que l'inculpé avait usé de violence ou préconisé son usage.

Mohamed Abbad demeure en prison avec 17 autres membres du même groupe. Il a tout d'abord été détenu à la prison de Safi, où il est devenu diabétique en 1988. Il a alors été transféré à Marrakech où vit sa famille qui pouvait lui rendre visite régulièrement et lui apporter les aliments dont il a besoin pour son régime de diabétique. Le 26 mars 1991, il a été renvoyé à la prison de Safi et il a, pour protester, entamé une grève de la faim qui a eu pour résultat de le plonger quelques jours plus tard dans un coma dû à sa maladie. Il est maintenant détenu à l'hôpital de Safi.

■ Prière d'adresser des lettres courtoises si possible en français ou en arabe, demandant sa libération, à : Sa Majesté le Roi Hassan II/Palais Royal/Rabat/Maroc. □

CUBA

Orlando Azcué Rodríguez : technicien dans une fabrique de cigares, âgé de 33 ans, il purge une peine de trois ans pour avoir distribué des tracts manuscrits réclamant des élections libres à Cuba.

Orlando Azcué Rodríguez a été arrêté le 5 avril 1990 à La Havane et traduit en justice le 12 octobre sous l'inculpation de «propagande ennemie». Selon des comptes rendus de son procès, il a été expulsé de la salle du tribunal parce que, comme on lui avait demandé s'il voulait dire quelque chose pour sa défense, il s'est mis à parler de sa conviction qu'un changement politique était nécessaire à Cuba. Il a été déclaré coupable et condamné à trois ans d'emprisonnement.

Orlando Azcué est l'un des 12 prisonniers politiques de la prison Combinado del Este à La Havane qui ont signé une lettre datée du 1er janvier 1991 appelant à un changement politique pacifique et au respect des droits de l'homme, lettre qui est sortie clandestinement de la prison. Les 12 ont aussi refusé de porter l'uniforme de prisonnier pour donner plus de poids à leurs demandes. A la suite de cette protestation, ils ont été transférés dans des prisons différentes. Orlando Azcué et deux de ses camarades ont été emmenés à la prison de haute sécurité «Kilo 7»

à Camaguey où, le 17 janvier, ils se sont déclarés en grève de la faim. Orlando Azcué aurait été battu par des gardiens à trois reprises au moins. Au début de février, il a été transféré à la prison provinciale de Pinar del Río après avoir accepté de renoncer à sa protestation et de mettre fin à sa grève de la faim. Cependant, une fois dans sa nouvelle prison, il a de nouveau refusé de porter son uniforme et on l'a habillé de force et attaché avec des menottes aux barreaux de sa cellule pour l'empêcher de le retirer. Le 6 mars, il a été transféré à l'infirmerie de la prison parce qu'il souffrait d'affections dermatologiques et que son taux de glycémie avait baissé de façon spectaculaire en raison de la grève de la faim qu'il avait faite précédemment. A la mi-avril, il était toujours à l'infirmerie et refusait de porter l'uniforme de prisonnier si on le renvoyait dans sa cellule.

■ Prière d'adresser des appels demandant sa libération immédiate et sans condition, à : Dr Fidel Castro Ruz/Presidente del Consejo de Estado/La Havane/Cuba. □

SWAZILAND

Prisonniers libérés

CINQ prisonniers d'opinion, détenus au Swaziland depuis novembre 1990 en vertu d'une ordonnance de mise en détention administrative de 60 jours renouvelables, ont été libérés le 22 mars 1991. Ils avaient déjà été emprisonnés de juin à octobre 1990 pour avoir pré-tendument organisé un parti politique - tous les partis sont interdits. Ces libérations sont intervenues peu avant l'arrivée au Swaziland de deux représentants d'AI pour des entretiens avec le gouvernement. □



SIGNALONS

amnesty
international

Bonnes nouvelles en première page d'*Amnesty* (ci-contre), premier journal du mouvement : un prisonnier est libre. Ilker Demir (à droite), prisonnier d'opinion en Turquie depuis 1984, a été libéré en avril 1991. Il est photographié en prison avec sa fille. Zikri Nafkosh (ci-dessous), est l'un des 315 enfants kurdes qui ont «disparu» en Iraq en 1983.



«Je me réjouis de savoir qu'il existe des gens qui se soucient de nous et de notre situation ici... nous vous remercions de tout coeur... nous savons que beaucoup de gens essaient de nous aider et que nous ne sommes pas seuls»

Daniel Xidis, Grèce, prisonnier du mois en novembre 1990

Grâce à vous ils peuvent retrouver la liberté

En 1962, *Amnesty*, le premier journal d'AI, annonçait en première page une bonne nouvelle - un prisonnier d'opinion avait été libéré en Espagne - une carte de Noël envoyée par un membre suisse d'AI lui avait été retournée avec la mention «Destinataire libéré». C'est le genre de nouvelle que les membres d'AI aiment apprendre : une victoire de la justice quelque part dans le monde. Trop souvent, ce sont les mauvaises nouvelles qui font les grands titres : violations des droits de l'homme partout dans le monde sur fond de guerre, répression et famine.

AI a été fondée il y a 30 ans pour faire campagne en faveur de la libération des prisonniers d'opinion partout dans le monde. Aujourd'hui encore, l'organisation continue à leur consacrer tous ses efforts. Nous publions ici les bonnes nouvelles. Beaucoup de ces prisonniers sont maintenant libres. Certains ont remercié AI mais nous ne nous attribuons le mérite d'aucune de ces libérations.

La *Campagne pour les prisonniers du mois* dans le *Bulletin* actuel existe depuis 26 ans. Chaque numéro publie des appels pour la libération de prisonniers d'opinion. Le premier numéro, en janvier 1971, contenait à la fois des nouvelles du travail d'AI et les *Cartes de la Campagne pour les prisonniers*, une campagne mensuelle en faveur de trois prisonniers commencée en 1965.

Aujourd'hui, l'injustice terrible dont sont victimes ces prisonniers

est portée à la connaissance d'un immense public. Ce *Bulletin* est publié chaque mois dans plus de 15 langues, notamment : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, hébreu, portugais, portugais brésilien, russe et tamoul. Les sections d'AI dans tous les pays du monde présentent le dossier des *Prisonniers du mois* dans les magazines et les bulletins qu'elles publient dans de nombreuses langues, du féroïen au bengali. Dans un grand nombre de pays, les journaux régionaux et nationaux publient un compte rendu des cas des *Prisonniers du mois* - l'hebdomadaire catholique slovène *Druzina*, le quotidien français *Le Monde* et le quotidien pakistanais *The Muslim*, pour n'en citer que quelques-uns. Année après année, la *Campagne pour les prisonniers du mois* constitue une ouverture unique sur l'univers terrible et sans espoir des prisonniers d'opinion. Des centaines de milliers de personnes ont lancé des appels pour leur libération. Et les prisonniers eux-mêmes savent qu'ils ne sont pas seuls, que le monde ne les a pas oubliés.

Les années 90 se sont ouvertes par un revirement spectaculaire du sort de milliers de prisonniers d'opinion dans toute l'Europe centrale et orientale. En Tchécoslovaquie, un ancien prisonnier d'opinion, Vaclav Havel, est devenu président. D'autres ont occupé des positions gouvernementales importantes dans leur pays. Dans nombre de ces pays, le respect nouveau des droits de l'homme a été consacré par

l'abrogation ou la révision des lois qui avaient été utilisées pour incarcérer des personnes pour leurs opinions.

Mais il existe toujours des prisonniers d'opinion en Europe, et dans toutes les autres régions du monde.

Dans cet article, nous passons en revue ce que sont devenus les 92 prisonniers qui avaient fait l'objet de la *Campagne pour les prisonniers du mois* en 1989 et 1990. Trente-neuf d'entre eux ont été libérés, 50 environ sont encore en prison. Un autre au moins, Mahamat Abdoulaye, un des prisonniers du mois d'août 1990, ne connaîtra jamais le goût de la liberté. Il ne figurait pas parmi les prisonniers survivants libérés après le changement de gouvernement au Tchad en décembre 1990 et l'on pense qu'il est mort en prison.

Aucune de ces personnes n'aurait jamais dû devenir un prisonnier d'opinion. Elles ont toutes été arrêtées pour avoir exprimé pacifiquement leurs convictions ou leurs opinions ou du fait de leur origine ethnique. Leur arrestation et leur détention étaient non seulement une atteinte à leurs droits mais une violation des normes internationales établies par la communauté mondiale pour la protection des droits de chacun. Notre tâche, aujourd'hui, est de renforcer la pression internationale en faveur des milliers de prisonniers d'opinion partout dans le monde pour que demain puisse être le jour de leur libération. □

Libres en Afrique

Kwame Karikari, Ghana : libéré en décembre 1988

Akwasi Adu-Amankwah et Yaw Tony Akoto-Ampaw, Ghana : libérés en mai 1989

Albert Mukong, Cameroun : libéré en mai 1989, arrêté de nouveau en mars 1990, acquitté du chef d'activités subversives et libéré en avril 1990

José Primo Esono Mica, Guinée équatoriale : libéré en février 1990

Oumarou Aman, Cameroun : libéré d'un camp de travaux forcés en janvier 1991 après avoir été détenu pendant plus de six ans sans inculpation ni jugement

Peter Chiko Bwalya, Zambie : libéré en avril 1989

Thoza Khonje, Malawi : libéré en février 1991 après avoir été détenu pendant deux ans pour des remarques interprétées comme des critiques contre le Président-à-vie

Al-Tijani al-Taïeb, Soudan : libéré au début de l'été 1990, a ensuite cherché refuge en Egypte

Le docteur George Mtafu, Malawi : libéré en janvier 1991. Il est le seul neurochirurgien du Malawi.

Wossen-Seged, Michael et Bede-Mariam Mekonnen, Ethiopie : libérés en septembre 1989

Libres dans les Amériques

Manuel González et Lidia González García, Cuba : libérés après avoir purgé la totalité de leurs peines, Manuel en janvier 1990, et Lidia en novembre 1989

Libres en Asie

Syamsu Haji Rauf, Indonésie : libéré en octobre 1990

Maulavi Abdul Rauf Logari, Afghanistan : libéré en novembre 1989

Baha bin Mohammed, Brunéi : libéré en janvier 1990 après avoir juré allégeance au Sultan, au gouvernement et aux lois de l'Etat du Brunéi Darussalam - condition mise à sa libération.

Vincent Cheng et Teo Soh Lung, Singapour : libérés sous conditions en juin 1990



Amos Masondo, Afrique du Sud (ci-dessus à gauche), avait été libéré sous conditions en février 1989 et arrêté de nouveau en août 1989 aux termes des mesures d'exception. Il a été libéré le 19 octobre 1989 sous d'autres conditions qui ont été levées en février 1990. Kevin Desmond de Souza, Singapour (ci-dessous), a été libéré en mars 1989. Il travaille maintenant comme assistant juridique et aurait été admis au barreau de Singapour.



Afrique : Francisco Bonifacio Mba Nguema est toujours incarcéré en Guinée équatoriale. Il purge une peine de 20 ans prononcée en 1988 par un tribunal militaire qui l'a jugé coupable d'une tentative de renversement du gouvernement. Il a été condamné sur la base d'aveux faits sous la torture et parce qu'il avait lu *The Dogs of War* (Les Chiens de la guerre), roman sur un coup d'Etat dans un pays imaginaire dont on pense généralement qu'il fait allusion à la Guinée équatoriale. Le seul autre élément de preuve contre lui, le témoignage d'un témoin à charge, a été prouvé faux devant le tribunal.

Au Kenya, Harris Okong'o Arara continue de purger une peine de cinq années d'emprisonnement prononcée en 1988 en vertu d'une loi qui rend passible de poursuites pénales la simple détention d'écrits critiquant le gouvernement. Après sa condamnation, Arara, précédemment officier de l'armée de l'air, a déclaré que ces publications - des tracts d'opposition sur lesquels le tribunal a maintenu le secret - étaient «honnêtes et véridiques» et a demandé s'il était séditieux «d'exiger l'exercice des droits et des libertés fondamentales».

Mulugetta Mosissa, précédemment fonctionnaire, est gardé en détention en Ethiopie sans avoir été jugé. Il a été arrêté en 1980 avec des centaines d'autres membres de l'ethnie Oromo soupçonnés d'entretenir des liens avec un groupe de guérilla Oromo. Un grand nombre de ces détenus ont été libérés en 1989 mais Mulugetta reste en détention.

Plus de 30 des Prisonniers du mois en 1989 et 1990 sont libres mais malgré des appels mondiaux, les autres continuent d'attendre d'être libérés. Ici nous passons en revue le sort des prisonniers.

Amériques : Trois prisonniers du mois colombiens sont toujours «disparus». Alirio de Jesús Pedraza Becerra, avocat et militant des droits de l'homme âgé de 40 ans, a été enlevé à Bogota dans la nuit du 4 juillet 1990 par huit hommes fortement armés - une enquête judiciaire a été ouverte sur son cas mais à la connaissance d'AI, elle n'a donné aucun résultat - une enquête parallèle des services du Procureur général aurait été bloquée par le refus de la part de la police nationale d'identifier les deux agents des services de police que des témoins avaient vus au moment de l'enlèvement. La police nie toute présence de ses agents.

Tarcisio Medina Charry, étudiant de 21 ans, a «disparu» après avoir été arrêté en 1988. Une enquête judiciaire sur son cas a ordonné l'arrestation d'un membre de la police nationale. Cependant, l'affaire a été transmise aux tribunaux militaires qui ont annulé le mandat d'arrêt. L'enquête continue et on ne possède aucun autre renseignement sur le sort de cet étudiant.

Isidro Caballero, enseignant de 33 ans, a «disparu» après avoir été arrêté le 7 février 1989 par une



Daniel Kokkalis, Grèce (ci-dessus) a été libéré en janvier 1991. Ladji Traoré, Mauritanie (ci-dessous à gauche), a été libéré en novembre 1990. Hiram Abi Cobas Nuñez, Cuba (ci-dessous à droite), a été libéré en novembre 1990 pour raisons de santé et a fini de purger sa peine chez lui. Il s'est établi aux Etats-Unis en février 1991.





Ismail Mehmedov Hyuseynov, Bulgarie, et sa femme. Il a été libéré d'exil en mai 1989 et a émigré en Turquie dans le courant de cette même année.

patrouille militaire - une enquête judiciaire a mis en cause le bataillon Caldas de l'armée. Le Procureur délégué pour les forces armées mène une enquête distincte mais AI n'a aucune information sur les progrès de celle-ci. Luis Miguel Solís Pajarito avait 25 ans quand il a «disparu» au Guatemala le 3 mai 1990. Il était l'un des dirigeants du Conseil national pour les personnes déplacées. Malgré les assurances des responsables gouvernementaux suivant lesquelles une enquête serait en cours, on ignore toujours ce qu'il est devenu.

Elizardo Sánchez Santa Cruz, président de la Commission cubaine des droits de l'homme et de la réconciliation nationale, condamné en 1989 à deux ans d'emprisonnement pour avoir «répandu de fausses nouvelles dans le but de porter atteinte au prestige ou à la réputation de l'Etat cubain», continue de purger sa peine à la prison d'Agüica et sa libération est prévue en août 1991.

Asie : Alexander Warouw et Manan Effendi sont emprisonnés en Indonésie depuis 1965. Tous deux, âgés de plus de 70 ans, continuent de purger des peines d'emprisonnement à perpétuité prononcées à la suite d'un coup d'Etat manqué en 1965 et dont la responsabilité a été imputée au Parti communiste d'Indonésie (PKI). Bien que tous deux liés au PKI quand celui-ci était encore un parti légal, rien ne prouve qu'ils aient eu l'un ou l'autre connaissance des événe-

ments qui ont abouti au coup d'Etat. Leur cas a fait l'objet d'une campagne de cartes de Noël de la section britannique en 1990 et ils ont reçu 1704 cartes à la suite de cet appel. Au début de 1991, AI a reçu une lettre directement de ces deux prisonniers. Ils avaient copié les noms et adresses de tous ceux qui leur avaient écrit et joint à cette liste un message de remerciements et de vœux en demandant de le transmettre.

Toujours en Indonésie, Agil Riyanto bin Darmowiyoto, étudiant en droit, continue de purger une peine de 15 ans d'emprisonnement pour subversion prononcée en 1987. Un des prisonniers du mois de juin 1990, il fait partie d'un groupe de sept jeunes militants musulmans de Brebes, Java centrale, condamnés pour leur participation à des groupes de musulmans appelés *usroh*, qui visent à approfondir la connaissance des enseignements et du droit islamiques. Un autre de ces sept étudiants, Wahyudi, 20 ans, prisonnier du mois en 1989, continue de purger une peine de sept ans d'emprisonnement à Cilacap, Java centrale.

Kayathiri Vino Sangaralingam avait 10 ans quand elle a été arrêtée dans le district de Jaffna (Sri Lanka), en 1987, en même temps que sa mère et deux soeurs plus âgées. Elles ont «disparu» après avoir été arrêtées par la Force indienne de maintien de la paix.

Au Laos, deux prisonniers d'opinion sont détenus depuis plus de 15 ans pour «rééducation».

Tiao Sisoumang Sisaleumsak et Houmphanh Norasing, tous deux détenus depuis 1975, figurent parmi les 33 personnes encore détenues dans la province de Houa Phan au nord-est du Laos. Leurs conditions d'existence sont précaires, ils sont mal logés et manquent de nourriture et de médicaments. Beaucoup de ces détenus sont en mauvaise santé à la suite d'années de travail forcé et de soins médicaux insuffisants.

Les autorités sud-coréennes ont écrit à AI en réponse à ses appels contre l'emprisonnement de l'artiste Hong Song-dam et de l'éditeur Chang Ui-gyun. Elles déclarent que Hong Song-dam, dont le cas était présenté en août 1990, n'était pas seulement emprisonné pour avoir envoyé ses peintures en Corée du Nord et des livres à des Coréens vivant en Allemagne, mais parce que ses peintures et ses écrits visaient à promouvoir une révolution marxiste-léniniste. En septembre 1990, la Cour suprême a écarté les accusations d'espionnage et renvoyé l'affaire à une instance inférieure. En janvier 1991, Hong Song-dam a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour réalisation de matériels favorables aux intérêts de la Corée du Nord.

Chang Ui-gyun continue de purger une peine de huit ans d'emprisonnement pour espionnage. Les autorités nient que son arrestation en 1987 ait été uniquement motivée par ses rencontres au Japon avec des personnes favorables à la Corée du Nord et affirment qu'il était intervenu sur les ordres de la Corée du Nord pour réunir de la documentation sur des groupes d'opposition sud-coréens - considérés comme des secrets d'Etat par les tribunaux parce qu'ils pouvaient être exploités à son avantage par la Corée du Nord - et pour essayer d'infiltrer des groupes dissidents pour provoquer une agitation sociale. Elles ont également déclaré qu'il avait reçu des fonds de la Corée du Nord. AI a trouvé les accusations sans fondement.

Le père Thadeus Nguyen Van Ly, prêtre catholique au Viet Nam, a été arrêté en mai 1983 pour avoir essayé d'organiser un pèlerinage non autorisé. En décembre 1983, il a été condamné à 10 ans d'emprisonnement pour «opposition à la révolution».

Aung Din, dirigeant étudiant de 26 ans, a été arrêté par les autorités de la loi martiale au Myanmar le 24 avril 1989. Depuis que son cas a été publié en novembre 1989, AI a appris qu'il aurait été condamné à quatre ans d'emprisonnement par un tribunal militaire après un procès inéquitable. Nay Min, avocat dans la quarantaine, a été aussi arrêté au Myanmar au titre de la loi martiale. Il continue de purger une peine de 14 ans prononcée après un procès

inéquitable pour des rapports qu'il aurait envoyés à la BBC et pour «détention de littérature antigouvernementale».

Les quatre Chinois prisonniers du mois dont les cas ont été publiés en 1989 et 1990 sont toujours en prison. Zhang Jingsheng a été condamné à 13 ans d'emprisonnement en décembre 1989 pour délits «contre-révolutionnaires» commis pendant les manifestations de 1989 en faveur de la démocratie. Xiao Bin, ouvrier de Dalian âgé de 42 ans, purge une peine de 10 ans pour «appels à la contre-révolution» pendant les manifestations en faveur de la démocratie. Song Yude, évangéliste protestant de 36 ans, a été condamné en 1986 à huit ans d'emprisonnement pour activités religieuses non officielles.

Au Tibet, Ngawang Phulchung, moine du monastère de Drepung à Lhasa, continue de purger une peine de 19 ans prononcée lors d'une réunion publique de condamnation en novembre 1989. Ngawang Phulchung figure parmi les 10 moines condamnés ce mois-là à de longues peines d'emprisonnement pour leurs activités en faveur de l'indépendance du Tibet, qui comprenaient la diffusion de traductions en tibétain de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



Mahamat Abdoulaye n'était pas parmi les survivants libérés après le changement de gouvernement au Tchad en décembre 1990 et serait mort en détention.

Aux Philippines, certains faits nouveaux favorables sont intervenus dans le cas de Zosimo Alpino, prisonnier du mois en février 1990. Il figurait parmi les 25 fermiers arrêtés en novembre 1987 et accusés de faire partie de la Nouvelle armée du peuple, le bras armé du Parti communiste déclaré illégal. Zosimo Alpino a été libéré sous caution le 13 décembre 1990.

Moyen-Orient : Cinq étudiants saoudiens, prisonniers du mois en avril 1990, continuent d'être détenus sans inculpation ni jugement. Abdul-Aziz al-Faris, Ali Al-Lail,



Mihai Creanga, Roumanie, a été libéré en mai 1989. Il aurait été assigné à résidence jusqu'en décembre cette année-là.

Salah Nisfan, Hussein Subait et Hatim al-Saddiq sont des musulmans chiïtes. AI pense qu'ils sont détenus à cause de leur opposition à la politique du gouvernement à l'égard de la communauté chiïte. Les musulmans chiïtes d'Arabie saoudite se plaignent depuis longtemps d'une discrimination et d'un déni de leur droit à la liberté d'opinion et de pratique religieuses.

Trois prisonniers d'opinion marocains, qui purgent des peines d'emprisonnement totalisant 65 ans pour eux trois, sont toujours en prison. Ali Idrissi Kaitouni a été condamné à une peine de 15 ans pour avoir écrit des poèmes sur l'injustice sociale et l'oppression politique au Maroc, ce qui est considéré par l'Etat comme une atteinte à la sécurité intérieure. Mohamed Srfi, étudiant en littérature, a été condamné en 1977 à 30 ans d'emprisonnement pour avoir préconisé la transformation du Maroc en république socialiste. Le maître-assistant Habib Ben Malek a été condamné en 1977 lors du même procès à 20 ans d'emprisonnement. Ils purgent tous leur peine à la prison centrale de Kenitra.

En Syrie, des centaines de prisonniers d'opinion continuent d'être détenus sans inculpation ni jugement au titre d'une législation



Abdallah Oufkir, Maroc, (au centre) et d'autres membres détenus de sa famille auraient été libérés en février 1991 mais feraient l'objet de restrictions à leur liberté de mouvement et d'association.

d'exception en vigueur depuis 1963. Parmi eux, les personnes suivantes ont été prisonniers du mois : Hakem Sultan al-Faiz, jordanien âgé de 61 ans et ancien membre du Commandement national du parti Baath socialiste arabe, détenu depuis presque 20 ans ; Ahmad Abd al-Rauf

Libres en Europe

Branimir Trbojevic, Yougoslavie : libéré en novembre 1989

Seviç Tekeli-Öztaş, Turquie : libérée en avril 1990 après avoir purgé les 40 % habituels de sa peine. Les prisonniers politiques libérés sont interdits de travail et ne peuvent pas obtenir de passeport pour voyager à l'étranger.

Henrik Gjoka, Albanie : libéré en janvier 1991

Frantisek Starek, Tchécoslovaquie : libéré en novembre 1989

Milaim Ziberi, Yougoslavie : libéré en avril 1990

Enver Ahmedov Hatibov, Bulgarie : libéré en mai 1990

Bohdan Klymchak, URSS : gracié et libéré en novembre 1990. Ne désire plus émigrer et envisage d'écrire ses mémoires.

Libres au Moyen-Orient

Mubarak Abdu Fadhil, Egypte : libéré en avril 1990

Sayyid Tahir al-Shimimy, Arabie saoudite : libéré en avril 1990

Firouz reste en prison. Ali Ardalan, fonctionnaire en retraite âgé de 75 ans environ, qui avait été arrêté en juin 1990, est toujours en prison et son état de santé cause de plus en plus d'inquiétude. Son «crime» a été d'écrire une lettre ouverte au président Rafsandjani pour critiquer le non-respect par le gouvernement des droits et des libertés garantis par la Constitution iranienne.

Zikri Nafkosh Mustafa, Nabi Muhammad Shukr, Jabbar Rashid Shifki et Jafar Tamar Mahmud figurent parmi les 315 enfants et jeunes gens kurdes qui ont «disparu» après leur arrestation en Iraq en août 1983. AI n'a reçu aucun nouveau renseignement sur leur sort depuis que leur cas a été publié en septembre 1990. Les appels en leur faveur ont été suspendus en raison de la situation qui règne actuellement en Iraq.

Europe : Daniel, Panayiotis et Pavlos Xidis, trois frères qui purgent encore en Grèce des peines de quatre ans de prison pour refus d'effectuer le service militaire. Ils ne devraient pas être libérés avant 1992 et figurent parmi les quelque 400 jeunes gens détenus dans des prisons grecques pour avoir refusé d'effectuer le service militaire pour des motifs religieux. Ces trois frères sont Témoins de Jéhovah, confession chrétienne qui ne soutient pas l'usage de la violence ni le préconise. Leurs croyances religieuses leur interdisent toute forme de service dans les forces armées.

En Turquie, Ilker Demir continue de purger sa peine de 36 ans dans la prison Nazilli de type E pour détenus politiques. Il s'agit d'un journaliste condamné pour propagande communiste et outrage aux autorités, qui serait en mauvaise santé. Il ne peut pas espérer être libéré avant août 1998. Plusieurs initiatives visant à amener ou abolir les articles du Code pénal turc en vertu duquel il a été condamné, de même que la plupart des prisonniers d'opinion, n'ont donné aucun résultat.

Roummo, enseignant âgé de 55 ans arrêté en 1975 ; Muhammad Nabil Salem, ingénieur arrêté à la suite d'une grève nationale d'un jour en 1980 et Mahmud Jalbut, palestinien arrêté en 1980.

AI n'a reçu aucune information nouvelle au sujet de six membres du Parti islamique de libération emprisonnés en Libye depuis 1973 pour appartenance à une organisation illégale. Ali Muhammad al-Akrami, al-Ajili Muhammad Abdul Rahman al-Ashari, Ali Muhammad al-Qajiji, Salih Omar al-Qasbi, Muhammad al Sadiq al-Tarhouni et Abdul Qadir Muhammad al-Yaqubi seraient à la prison Abu Salim à Tripoli mais AI a reçu des informations suivant lesquelles Abdul Qadir Muhammad al-Yaqubi serait mort à la fin de 1988.

En Iran, Mariam Firouz, écrivain et traductrice d'environ 75 ans, est emprisonnée depuis 1983 pour ses activités politiques non violentes. Plusieurs autres prisonnières d'opinion pour des affaires semblables auraient été libérées ces derniers mois, mais Mariam

Nom : _____

Adresse : _____

Adhézrez à AI !

Renvoyez ce coupon à :
Amnesty International
dans votre pays ou:
Amnesty International
1 Easton Street
Londres WC1X 8JD
Grande-Bretagne

AI se rend à Sri Lanka

DEUX délégués d'AI ont été invités à prendre la parole lors d'une conférence d'une semaine organisée à Colombo au sujet des syndicats et des droits de l'homme. Ils ont aussi rencontré plusieurs hauts fonctionnaires et ont discuté de la possibilité pour AI de se rendre dans le pays. C'est en 1982 qu'AI a eu la dernière fois l'autorisation d'entrer à Sri Lanka.

Parmi les personnalités rencontrées figuraient le Conseiller pour les affaires internationales auprès de la Présidence, le Secrétaire du ministère de la défense, l'Inspecteur général de la police, le Commissaire général à la réhabilitation, le Directeur de la division des Nations Unies au ministère des affaires étrangères et l'Avocat général.

Le gouvernement a annoncé à la presse qu'un séjour à Sri Lanka pour des recherches serait envisagé favorablement si la demande officielle en était formulée par AI. □

BAHREÏN

Torture et procès inéquitables

LE 9 mai, AI a publié en anglais *Bahrain: Violations of human rights*. Ce rapport décrit comment, au cours des dernières années, des centaines de militants politiques ou des militants présumés, dont des prisonniers d'opinion, ont été victimes d'arrestations arbitraires et de tortures, et ont été condamnés à l'issue de procès inéquitables.

Beaucoup sont gardés pendant des mois voire des années en détention administrative ou provisoire, généralement au secret. C'est le plus souvent pendant cette période que la torture a lieu. Une loi adoptée en 1974 autorise le maintien en détention administra-

MAURITANIE

Des prisonniers tués en détention

EN avril, AI a demandé au Gouvernement mauritanien d'ouvrir une enquête sur des informations selon lesquelles 200 prisonniers politiques au moins étaient morts ou avaient été tués alors qu'ils étaient en détention préventive dans des locaux de l'armée ou de la police - certains exécutés sans jugement et beaucoup d'autres à la suite de tortures. Les victimes figuraient parmi les quelque 3000 Mauritaniens noirs arrêtés à la fin de l'année dernière.

Les autorités ont affirmé qu'ils conspiraient pour renverser le gouvernement - qui est dominé par la communauté des Maures - mais n'ont fourni aucune preuve à l'appui de cette allégation.

Les prisonniers libérés en mars 1991 ont donné des renseignements à AI et eux-mêmes portaient encore les cicatrices de la

TUNISIE

La torture pendant le maintien en garde à vue

DEPUIS janvier 1991, des dizaines de personnes auraient été torturées pendant leur maintien en garde à vue prolongée. La garde à vue permet à la police de détiner les suspects jusqu'à dix jours pour interrogatoire.

Des informations récentes émanant d'anciens détenus, d'avocats et de militants des droits de l'homme indiquent que des personnes soupçonnées d'être des opposants politiques au gouvernement, dont des garçons de moins de 18 ans, sont détenues en garde à vue bien au-delà de la période maximale de dix jours et sans qu'une nouvelle autorisation ait été obtenue au bout de quatre jours comme l'exige la loi tunisienne. AI est préoccupée de ce que le Gouvernement tunisien, en s'abstenant d'enquêter sur les allé-

gations de torture portées à sa connaissance, paraît fermer les yeux sur l'usage de la torture.

Sadiq Shourou, maître de conférence à l'Université de Tunis, a été arrêté le 23 février 1991 et gardé à vue pendant 42 jours. Comparaisant devant un juge d'instruction, il a dit avoir été torturé. Le juge aurait alors ordonné un examen médical, mais, plus d'une semaine plus tard, cet examen n'avait pas encore eu lieu.

AI s'est félicitée de ce que le Gouvernement tunisien ait constitué le 9 avril 1991 un conseil officiel des droits de l'homme, mais l'organisation demeure préoccupée par les nouvelles qui continuent de faire état de tortures et de mauvais traitements infligés à des détenus politiques en garde à vue. □

GUATEMALA

Des policiers reconnus coupables du meurtre d'un enfant de la rue

QUATRE policiers guatémaltèques ont été condamnés à des peines de prison de 10 à 15 ans pour le meurtre de Nahamán Carmona López, enfant de la rue âgé de 13 ans. Nahamán Carmona est mort en mars 1990 après avoir été roué de coups par des agents de police. Le juge aurait majoré chaque peine de 25 % au motif que le meurtre avait été commis par des agents de l'Etat agissant à titre officiel.

C'est la deuxième fois depuis quelques années qu'on apprend que des agents du Gouvernement guatémaltèque sont condamnés pour violations des droits de l'homme. Les six policiers reconnus coupables de l'enlèvement et du meurtre en 1987 de deux étudiants en agronomie avaient été libérés en appel en juillet 1990, malgré des éléments de preuve convaincants de leur participation au crime.

En avril, AI a appris que des mandats avaient été délivrés pour l'arrestation de deux policiers et d'un civil en rapport avec le meurtre d'Anstram Aman Villagrán Morales, âgé de 17 ans. Celui-ci avait été tué à coups de feu le 25 juin 1990 à Guatemala par deux policiers en uniforme.

Les tribunaux guatémaltèques seraient actuellement saisis de 36 autres instances pénales contre 35 agents de la police nationale, trois agents de la police des finances, 10 civils et trois juges pour voies de fait contre des enfants de la rue. □

MALAWI

Libérations

THOZA Khonje et George Mtafu sont d'anciens prisonniers du mois. Ils étaient parmi les 21 prisonniers politiques au moins qui ont été relâchés au Malawi de janvier à mars de cette année - tous étaient détenus depuis longtemps sans inculpation ni jugement. Près de 80 autres prisonniers ont été libérés en même temps mais on ne sait pas exactement combien d'entre eux étaient emprisonnés pour des motifs politiques.

Thoza Khonje, gestionnaire d'une société sucrière, âgé de 43 ans, avait été arrêté le 28 février 1989 parce qu'on l'aurait entendu critiquer des décisions politiques du président-à-vie Hastings Kamuzu Banda.

George Mtafu, unique neurochirurgien du Malawi, avait été arrêté le même mois pour avoir refusé de s'excuser d'avoir contesté les critiques formulées par le président-à-vie Banda à l'encontre des Malawiens du nord. On pense que d'autres habitants du nord du pays, arrêtés entre février et mai 1989, sont parmi ceux qui ont été libérés. Parmi les autres personnes libérées figurent William Masiku, détenu depuis 1980, Brown Mpinganjira, détenu depuis 1986, Margaret Marango Banda et Blaise Machira, détenus depuis 1988.

Ces libérations constituent la première amélioration survenue dans le domaine des droits de l'homme au Malawi depuis plusieurs années. Mais d'autres prisonniers d'opinion célèbres sont toujours derrière les barreaux. Ainsi, la libération de Goodluck Mhango, vétérinaire arrêté en septembre 1987, a été refusée par un comité chargé de passer en revue les cas des détenus politiques. □

Projet d'abolition

A la suite de discussions qui auraient eu lieu entre le Gouvernement britannique et les gouverneurs de territoires dépendants des Caraïbes, la peine de mort va être abolie à Anguilla, dans les îles Vierges britanniques, dans les îles Caïmanes, à Montserrat et dans les îles Turques et Caïques. La décision a été annoncée le 28 mars par Douglas Hurd, ministre britannique des affaires étrangères. Celui-ci a déclaré que son gouvernement espérait que les Bermudes «décideraient de suivre cet exemple dès que possible». En 1990, les Bermudes s'étaient prononcées pour le maintien de la peine de mort. Le parlement doit prochainement débattre de la question et se prononcer par un vote. □

INDONÉSIE

En prison pour avoir préconisé l'indépendance

PLUS de 130 prisonniers politiques de l'Irian Jaya purgent actuellement de longues peines de prison pour avoir préconisé l'indépendance de la province. La plupart ont été condamnés depuis 1988 en vertu de la très générale Loi antisubversion, sous l'accusation d'avoir tenté d'établir un État indépendant de la «Papouasie occidentale». AI estime que ces personnes n'ont pas été jugées équitablement. L'organisation a déjà adopté deux de ces prisonniers comme prisonniers d'opinion et estime que 80 autres environ sont peut-être aussi des prisonniers d'opinion.

Parmi ceux qui pourraient être des prisonniers d'opinion figurent 37 personnes condamnées à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 20 ans pour avoir participé à une cérémonie pacifique où un drapeau a été hissé dans la ville de Jayapura le 14 décembre 1988. Une femme accusée d'avoir confectionné le drapeau a été condamnée à huit ans de prison et son

mari, qui dirigeait la cérémonie, à 20 ans. En 1990, un policier, accusé d'avoir distribué des exemplaires d'un chant patriotique à des élèves de lycée, a été condamné à 13 ans de prison par un tribunal militaire. Quatre hommes qui auraient prétendument préparé des manifestations en décembre 1989 pour commémorer la cérémonie du drapeau de 1988 ont été condamnés à des peines de six à 12 ans de prison.

Outre la prison, ceux qui passent pour avoir préconisé l'indépendance de l'Irian Jaya, que ce soit par des méthodes pacifiques ou par la violence, continuent de risquer la torture, les mauvais traitements, la «disparition» et l'exécution extrajudiciaire par les forces de sécurité indonésiennes. Ce type de violations des droits de l'homme est décrit dans un récent rapport d'AI, *Indonésie: Persistance des violations des droits de l'homme en Irian Jaya* (AI Index: ASA 21/06/91), publié en avril 1991. □

BRÉSIL

Initiatives visant à rétablir la peine de mort

UNE proposition de réforme constitutionnelle destinée à autoriser un référendum national sur le rétablissement de la peine de mort au Brésil, pour les enlèvements, les cambriolages et les viols ayant abouti à la mort de la victime, a été approuvée par une commission parlementaire de la Chambre des députés en décembre 1990.

La proposition sera examinée par le Congrès et soumise à son vote au cours des sessions parlementaires de 1991. Si l'amende-

ment à la constitution est voté par le parlement, un référendum dont le résultat aurait force de loi aurait lieu dans les 18 mois. AI a adressé un appel aux parlementaires brésiliens pour exprimer son inquiétude relative aux initiatives visant à rétablir la peine de mort qui, pour l'organisation, est l'ultime peine cruelle, inhumaine et dégradante.

La peine de mort a été exclue du Code pénal brésilien en 1890 et son abolition a été consacrée par la Constitution de 1988. □

LE BULLETIN D'AI est publié tous les mois en quatre langues pour vous informer des préoccupations et des campagnes d'AI partout dans le monde et des rapports détaillés que publie l'organisation. Vous pouvez souscrire un abonnement auprès d'AI (adresse ci-dessous) ou du Secrétariat international, 1 Easton St, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne



Parents et amis à la morgue d'un hôpital, auprès de la dépouille d'un homme tué par balle pendant les manifestations en faveur de la démocratie à Bamako, capitale du Mali.

© Reuters

MALI

Massacres et coup d'Etat

AU mois de mars, plus de 150 hommes, femmes et enfants ont été tués par les forces de sécurité après une vague de manifestations en faveur de la démocratie et d'émeutes. Après ces massacres, le président Moussa Traoré et son gouvernement ont été renversés.

Le 22 mars à Bamako, une manifestation d'étudiants s'est heurtée à un barrage des forces de sécurité et une émeute a éclaté : au moins 40 personnes ont été tuées. L'état d'urgence a été déclaré mais 40 autres personnes au moins ont été tuées le lendemain. Certaines ont été tuées par balle quand des milliers de femmes, protestant contre les massacres, ont essayé de marcher sur la résidence du Président. Au

moins 65 protestataires auraient été brûlés vifs lorsque les forces de sécurité ont mis le feu à un centre commercial où ils cherchaient refuge. Les soldats ont aussi tiré sur les parents et amis des victimes que l'on enterrait dans deux cimetières de Bamako. AI a demandé au Gouvernement malien d'arrêter les massacres.

Après une grève générale et des appels à la démission du Président, celui-ci a été arrêté le 26 mars par des officiers de son armée. Une cinquantaine d'autres personnes associées à l'ancien gouvernement ont également été arrêtées. Les autorités ont promis d'organiser prochainement des élections et déclaré que l'ancien président et les autres personnes arrêtées seraient jugées. □

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Cent condamnations à mort par mois

AU moment où AI lançait en mars 1991 une campagne contre le recours fréquent à la peine de mort en Chine, le mouvement lancé dans toute la nation pour «punir sévèrement» les crimes se poursuivait sans relâche. AI a recensé une centaine de condamnations à mort par mois depuis le début de l'année 1991. En 1990, AI avait recensé un millier de condamnations à mort, dont 750 au moins ont été suivies d'exécutions.

Dans la presse officielle, des hommes politiques chinois et des hauts magistrats ont à maintes reprises demandé instamment que les directives tendant à «punir rapidement les criminels par de lourdes sentences» soient strictement appliquées. Certains prisonniers, qui n'auraient pas normalement été condamnés à mort, ont peut-être été victimes d'entraves au cours de la justice de la part des pouvoirs politiques. L'insistance de plus en plus grande mise par

ces derniers sur la rapidité de l'instruction et du jugement dans les cas passibles de la peine de mort a vraisemblablement sapé encore un peu plus le droit des accusés à un jugement équitable.

Le 14 mars, Han Weijun a été exécuté à l'âge de 24 ans. Il avait été jugé coupable d'avoir incendié une automobile et un véhicule blindé de transport de troupes réquisitionné par des étudiants pendant les manifestations de 1989 à Beijing en faveur de la démocratie. Son exécution est la première qui ait été signalée depuis plusieurs mois pour une infraction liée à la «rébellion contre-révolutionnaire». Un court article parlait de la perte économique des deux véhicules mais ne faisait pas mention de victimes militaires. La peine de mort est de routine en Chine pour les délits économiques graves qui n'impliquent pas de violence individuelle. □